

LÉO VAN PUYVELDE.

Le 27 octobre 1965 meurt à Uccle, à l'âge de 83 ans, le Professeur LÉO VAN PUYVELDE.

En 1905, il termine des études de philosophie et lettres et est d'emblée attiré par l'histoire de l'art. Il fait ses premières armes pédagogiques à l'Athénée de Gand, mais est promu à l'ordinariat dans notre Université en 1920. En 1927, il succède au Professeur FIERENS et devient à la fois Conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique et Professeur à notre Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie où il traite de l'histoire de l'art de la Renaissance. Pendant 25 années, jusqu'à son admission à l'éméritat en 1952, il mène de front sa double activité avec toute l'ardeur d'un temporairement généreux et particulièrement doué.

Combien de générations d'étudiants lui doivent non seulement d'avoir acquis une formation historique et technique mais d'avoir appris à pénétrer l'esprit, la sensibilité des maîtres de la peinture. Il vibre de façon élective au contact des peintres de l'École flamande et excelle à en faire comprendre le message. Il suscite des vocations grâce auxquelles le rayonnement de la pensée se prolonge de façon vivante.

Ses prestations ne nuisent pas au travail scientifique. Ses ouvrages font autorité. Il est invité à faire des conférences dans les universités étrangères, élu membre de nombreuses Académies et Sociétés savantes européennes, appelé aux postes de commande des organisations internationales d'histoire de l'art.

De flatteuses distinctions honorifiques consacrent sa réputation à l'étranger et en Belgique.

Il était Grand Officier de l'Ordre de Léopold.

Victor GOTHOT.

Victor GOTHOT, professeur émérite, meurt à Liège le 4 janvier 1966. Il est âgé de 74 ans.

Docteur en droit de l'Université de Liège, il entre tout d'abord dans l'Administration ; mais dès 1920, l'Université lui confie le cours de droit fiscal où il succède à son Maître éminent, Gérard GALOPIN.

Ses charges universitaires ne tardent pas à s'amplifier : cours de droit fiscal à la licence en sciences économiques et fiscales, matières approfondies de droit fiscal, droit fiscal international, impôts provinciaux et communaux, douanes et accises.

Il est professeur en 1922, professeur ordinaire en 1925, admis à l'éméritat en 1962.

Sa vitalité exceptionnelle lui permet de mener, parallèlement à sa carrière universitaire, une activité d'avocat à la Cour d'Appel et tandis que, dans ses plaidoiries, se retrouve la rigueur de sa méthode scientifique, ses cours s'enrichissent d'exemples vécus et concrets.

A la demande du Gouvernement, il s'intéresse à la réforme des lois fiscales et apporte à la solution de ce problème une participation particulièrement constructive.

Il expose ses conceptions juridiques dans son cours qui est un véritable traité, dans des notes de jurisprudence, des commentaires de décisions administratives, des communications à des congrès.

Toutes ses activités portent la marque de son esprit original et fécond.

Mais pour nous, pour l'Université, Victor GOTHOT restera toujours un professeur incomparable. Grâce à sa débordante richesse, il fait de son enseignement une fête pour l'esprit et pour le cœur.

Ses élèves, fascinés par le dynamisme de ses leçons, amusés par le choix de ses exemples évoqués avec humour, conquis par le chatoiement de sa pensée sans cesse mobile, sont peu à peu pénétrés en profondeur par son esprit clair, logique, exigeant dans l'analyse, audacieux dans la synthèse, et marqués par sa personnalité morale si naturellement pétrie par le sens du devoir, de la dignité, de la solidarité humaine.

42 générations d'anciens étudiants gardent de lui un souvenir lumineux.

Victor GOTHOT, cœur d'or, main tendue, bonté agissante, tel il apparaissait à ses disciples, tel il m'apparaît en 1953 quand l'Université l'appelle à la Vice-Présidence du Conseil.

La tâche était dure, il l'accepte pour servir, et il sert bien.

Nous nous connaissions peu. Tout de suite, nous formons une équipe. Pendant huit ans, nous travaillons ensemble, nous épaulant dans l'effort, nous encourageant dans l'adversité.

Au cours de ces années de lutte, il est un coéquipier ardent, appliquant à chaque cas les ressources infinies de son esprit pénétrant, demeurant confiant, optimiste, aussi prompt à démêler les situations juridiques complexes qu'à éclaircir une atmosphère tendue par une boutade.

Il incarnait à nos yeux le mouvement, l'élan vital. La mort n'a pas raison de tels hommes. Il a tellement mêlé sa vie à la trame même de notre Maison que chaque fois que nous faisons un pas en avant, nous le sentons à nos côtés.

Victor GOTHOT était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Charles VAN DEN BORREN.

Charles VAN DEN BORREN s'éteint à Uccle, le 14 janvier 1966, dans sa 92^e année.

Il fait ses études de droit à Bruxelles puis entreprend une carrière d'avocat qu'il ne tarde pas à abandonner pour suivre sa passion de l'histoire de la musique.

A cette époque, dans notre pays, la musicologie est à peine née. D'emblée, il en fait une science et lui assure un rang dans la musicologie internationale. Ce jeune pionnier possède des qualités rares qui s'approfondiront